

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 novembre 2013

PLFR 2013 - (N° 1547)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CF69

présenté par

M. de Courson, M. Jégo, M. Jean-Christophe Lagarde et M. Philippe Vigier

ARTICLE 33

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il est proposé de supprimer cet article.

En effet, plutôt que de doter en capital l'EPFR à hauteur de 4,5 milliards dans la loi de finances pour 2014 – solution utilisée de 1995 à 2006 –, le présent article propose de reprendre dès 2013 la dette restante de l'EPFR, liée à deux emprunts remboursables au 31 décembre 2014.

Nous désapprouvons cette solution, et proposons en conséquence de supprimer cet article.